

[Text]

Les systèmes de prix de base et les systèmes analogues ont fait l'objet de récentes discussions au GATT. Et ces discussions ont porté sur la question de savoir si l'on devait en arriver à une entente qui limiterait ou éliminerait entièrement l'utilisation de telles mesures. Ces discussions se poursuivent, mais jusqu'ici elles n'ont pas été concluantes. A mon avis, le sous-comité devrait continuer de traiter la proposition concernant les prix de base comme étant encore sur la table, encore qu'il lui faille prendre soigneusement en considération la question de savoir s'il est souhaitable de mettre en œuvre une telle mesure. Et, comme j'invitais le sous-comité à discuter avec les fonctionnaires du ministère des négociations actuellement en cours, je pense, monsieur le président, que cela pourrait être un sujet extrêmement important dont les membres du sous-comité pourraient discuter avec les fonctionnaires.

Pour poursuivre cet énoncé sur la législation antidumping et les droits compensateurs, je mentionnerai que l'ébauche de règlement qui donnerait plus de certitude quant à certaines dispositions du projet de loi est maintenant disponible, et j'aimerais, monsieur le président, déposer l'ébauche de ce règlement aujourd'hui de sorte que vous puissiez en tenir compte au cours des audiences publiques et au cours de l'étude de votre sous-comité. Nous la rendrons également publique dans un communiqué de presse qui sera publié aujourd'hui. Comme c'est le cas pour le projet de législation on présente l'ébauche de règlement maintenant afin de bénéficier des commentaires des parties intéressées et aussi des commentaires sûrement précieux que saura formulé le sous-comité que vous présidez. Je mentionnerai que l'ébauche du règlement antidumping est assez exhaustive pour autant que le règlement actuel puisse l'être. Par contre, les règlements sur les subventions et les droits compensateurs sont de nature plus générale. Cela témoigne du fait que nous n'avons que peu d'expérience dans le domaine des droits compensateurs et qu'il est difficile d'anticiper la diversité des situations pouvant exiger un règlement plus particulier ou encore un règlement plus détaillé. A l'échelle internationale, il est également peu de cas qui puissent nous orienter puisque le code sur les subventions et les droits compensateurs est relativement nouveau comparativement au code antidumping, et les autres pays n'ont pas de règlements exhaustifs dans ce domaine. Cependant, un groupe d'experts du GATT ont actuellement des discussions afin de fournir des lignes directrices aux gouvernements concernant le calcul de subventions en vue de l'application de tels droits compensateurs.

• 1000

Enfin, avant d'abandonner le sujet de l'antidumping et des droits compensateurs, je vous signalerai que les discussions entre les hauts fonctionnaires et le secteur privé ont produit un certain nombre de modifications possibles et d'ordre technique que nous étudions actuellement, et j'espère avoir l'occasion de les présenter au sous-comité très bientôt.

Monsieur le président, dans le domaine de la législation sur les mesures de sauvegarde d'urgence, nous proposons des mesures essentiellement destinées à accroître la flexibilité du système actuel. L'une de ces mesures est la proposition relative à un mécanisme de contrôle des importations, mécanisme qui

[Translation]

Basic price systems and similar schemes have been the subject of recent discussions in the GATT. The focus of these discussions has been whether an understanding should be reached which would limit or eliminate altogether the use of all such measures. These discussions are continuing but have not been conclusive as of yet. It would be view that the Sub-Committee should continue to treat the proposal concerning basic prices as still being on the table, although it should be aware that careful consideration will need to be given as to whether it is advisable to implement such a proposal. I invited, by the way, the sub-committee to discuss, with my officials, the negotiations presently underway, Mr. Chairman, as I believe it might be an extremely important subject for all concerned.

While on the subject of anti-dumping and countervailing duties legislation, I might mention that draft regulations which would give greater certainty to some of the provisions in the draft Act are now available and I would like to table them today so they can be taken into account during the public hearings in the Sub-Committee. We are also making them available in a press release. As is the case with the draft legislation, the purpose of putting forward draft regulations at this time is to invite the comments of interested parties as well as the invaluable advice which will certainly be given by sub-committee you are chairing, Sir. I would note that the draft anti-dumping regulations are fairly comprehensive, inasmuch as the current regulations can be. On the other hand, the subsidy and countervailing duty regulations are more general in nature. This reflects the fact that we have had less experience in the area of countervailing duty cases, and it is difficult to anticipate the variety of situations which may require more detailed regulations. Also, there is little to guide us at the international level since the Subsidies and Countervailing Duties Code is relatively new compared to the Anti-dumping Code, and other countries have no extensive regulations in this area. However, a group of GATT experts are currently holding discussions in view of providing guidelines to governments on subsidy calculations for the purpose of applying countervailing duties.

Finally, before leaving the subject of anti-dumping and countervailing duties, I should point out that discussions between officials and the private sector have produced a number of possible technical amendments which we are currently studying and hope to submit to the Sub-Committee in the near future.

Mr. Chairman, in the area of emergency safeguard legislation we are proposing measures designed basically to add to the flexibility of the current system. One such measure is the proposal for an import monitoring scheme, a scheme which would permit the Governor in Council to add products to the